

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 25 avril 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Délibération n° 2022-98

Objet de la délibération : Délibération relative à l'attribution du marché M.2022-01 : « Travaux d'extension de la crèche de Nans-les-Pins »

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril, à quinze heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

Absents excusés : CONSTANS Jean-Michel donne procuration à DEBRAY Romain, GIULIANO Jérémy donne procuration à BOURLIN Sébastien, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, HOFFMANN Olivier donne procuration à CLERCX David, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, LASSOUTANIE Chantal donne procuration à DELZERS Catherine

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le Code de la commande publique ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'agglomération au Bureau communautaire ;

CONSIDERANT que le projet de travaux de la crèche de Nans-les-Pins consiste à mettre aux normes la structure existante par l'augmentation des surfaces allouées à la section des bébés (dortoirs notamment), à réaménager partiellement le bâtiment existant et construire une extension attenante pour les dortoirs « moyens » et « grands », un local de change ainsi qu'une structure supplémentaire de local de rangement des poussettes ;

CONSIDERANT que la maîtrise d'œuvre de l'opération de travaux a été confiée au groupement d'entreprises suivant Cabinet ARC'H, mandataire du groupement (83170 Brignoles) – SARL SOVEBAT (26000 Valence) – SAS SETB (83210 Solliès-Pont) – BE ACT (26000 Valence) ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a lancé le marché n°2022-01, pour la réalisation de travaux d'extension de la crèche de Nans-les-Pins, sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L 2123-1, R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que le marché de travaux est divisé en 8 lots séparés :

LOT 1	GROS-ŒUVRE – ENDUITS DE FACADES – ÉTANCHÉITÉ - V.R.D – AMENAGEMENTS EXTERIEURS
LOT 2	CHARPENTE BOIS - COUVERTURTES – ZINGUERIE
LOT 3	MENUISERIES EXTERIEURES PVC – METALLERIE
LOT 4	MENUISERIES INTERIEURES BOIS Une tranche optionnelle (TO1) porte sur la fourniture et pose de plinthes bois sur toute la longueur du mur de façade de la salle d'activités des moyens. Une prestation supplémentaire éventuelle (PSE 1) concerne la mise en œuvre d'un meuble change.
LOT 5	FAUX PLAFONDS – DOUBLAGES - CLOISONS - PEINTURES
LOT 6	REVETEMENT DE SOLS CARRELAGES & SOLS SOUPLES – FAÏENCES Une tranche optionnelle porte sur la fourniture et pose de revêtements de sols souples en dalles de 50 x 50 cm dans la salle d'activités moyens
LOT 7	ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES
LOT 8	CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE Une prestation supplémentaire éventuelle (PSE 1) concerne le remplacement des ventilo convecteurs existants dans la salle d'activités des moyens Une prestation supplémentaire éventuelle (PSE 2) concerne la maintenance des installations de chauffage – climatisation pendant 1 an

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à concurrence a été publié au BOAMP et sur la plateforme e-marchespublics.com le 12/01/2022 et que la date limite de réception des offres était fixée au 10/02/2022 12:00 ;

CONSIDERANT que 22 plis ont été réceptionnés sur le profil acheteur de l'Agglomération et que le maître d'œuvre a procédé à leur analyse conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation ;

CONSIDERANT que la Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 29 mars 2022 a prononcé un avis favorable à l'attribution des lots de la manière suivante :

Lots		Attributaires	Montant en € HT
01	GROS-ŒUVRE – ENDUITS DE FACADES – ÉTANCHÉITÉ - V.R.D – AMENAGEMENTS EXTERIEURS	Groupement EMGDR, mandataire, (83860 NANS LES PINS) – ARTP (83170 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME)	112 538,71 € HT
02	CHARPENTE BOIS - COUVERTURTES – ZINGUERIE	AMT CONSTRUCTION (13016 – MARSEILLE)	19 508,80 € HT
03	MENUISERIES EXTERIEURES PVC – METALLERIE	LA CHAUDRONNERIE BRIGNOLAISE (83170 BRIGNOLES)	17 060,00 € HT

04	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	SPPR (83470 - SAINT MAXIMIN LA STE BAUME) Tranche ferme : Tranche optionnelle 1 : PSE n°1 – Meuble change : Total TF + TO1 + PSE n°1:	29 463,00 € HT 81,20 € HT 3 490,00 € HT 33 034,20 € HT
05	FAUX PLAFONDS – DOUBLAGES – CLOISONS - PEINTURES	SPPR (83470 - SAINT MAXIMIN LA STE BAUME)	38 287,46 € HT
06	REVETEMENT DE SOLS CARRELAGES & SOLS SOUPLES – FAÏENCES	SPPR (83470 - SAINT MAXIMIN LA STE BAUME) Tranche ferme : Tranche optionnelle 1 : Total TF + TO1:	12 258,30 € HT 903,00 € HT 13 161,30 € HT
07	ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES	POURRIERE (83470 - SAINT MAXIMIN LA STE BAUME)	15 505,00 € HT
08	CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE	LA ROSE (83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME) Offre de base : PSE n°1 – remplacement des ventilo convecteurs : PSE n°2 – maintenance 1 an : Total Offre de base + PSE 1 + PSE 2 :	28 003,00 € HT 3564,00 € HT 380,00 € HT 31 947,00 € HT

Il est demandé au Bureau communautaire :

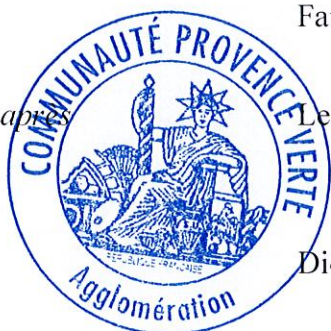
- d'autoriser le Président à attribuer et signer les lots n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 du marché n°2022-01 ainsi que tous les actes y afférents.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 25 avril 2022

Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le



Le Président,

Didier BREMOND